

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 11 septembre 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procurateur(s) : Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY

Excusé(s) : Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

N° CP/2017/341 - 65030 - Sports de nature (PDESI)
Proposition d'approbation des programmes d'actions proposés
par le comité départemental de canoë-kayak et le comité
départemental d'études et de sports sous-marins

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 6 800 € selon la répartition suivante :

. 3 300 € au Comité Départemental de Canoë-Kayak du Bas-Rhin, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 selon les modalités suivantes : une avance aux notifications des conventions dans la limite de 60% du montant prévisionnel de la contribution et les soldes au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues ;

. 3 500 € au Comité Départemental d'Etudes et de Sports Sous-Marins du Bas-Rhin, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 selon les modalités suivantes : une avance aux notifications des conventions dans la limite de 60% du montant prévisionnel de la contribution et les soldes au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues.

La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes des projets de conventions d'objectifs et de conventions financières à conclure pour la période 2017-2019, entre le Département et le Comité Départemental de Canoë-Kayak du Bas-Rhin, et le Comité Départemental d'Etudes et de Sports Sous-Marins du Bas-Rhin et autorise son président à signer ces conventions.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170911-lmc1111268-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 15/09/17